

CONSTRUIRE UN AVENIR PARTAGÉ POUR TOUS LES ÊTRES VIVANTS SUR LA TERRE : LA CHINE À L'ACTION

— Document de position
de la République populaire de Chine
pour le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité

La Chine soutient l'organisation par les Nations Unies du Sommet sur la biodiversité et salue leurs efforts et contribution constants en faveur de la gouvernance mondiale de l'environnement. Sur fond de perte accélérée de la biodiversité et d'impact de la COVID-19 sur tous les aspects de l'économie et de la société, les différentes parties ont d'autant plus besoin de travailler ensemble pour relever les défis sérieux auxquels est confrontée la biodiversité à l'échelle mondiale.

La Chine accorde une haute importance au travail lié à la biodiversité. Fidèle au concept de la civilisation écologique, elle travaille à accélérer sans cesse l'intégration de la biodiversité dans le travail de divers départements gouvernementaux et secteurs, à promouvoir une restauration et une conservation efficaces des écosystèmes à travers des projets de protection écologique, à accroître la participation du public, à favoriser la coopération et les échanges internationaux dans le domaine de la biodiversité et à œuvrer continuellement pour construire une belle Chine. Elle entend partager avec les différentes parties ses expériences en matière d'édification de la civilisation écologique et renforcer la coopération sur la biodiversité pour avancer ensemble vers la réalisation de la vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature ».

Pays hôte de la 15^e Conférence des Parties à la *Convention sur la diversité biologique* (COP15), la Chine soutient fermement le multilatéralisme, et participe et contribue, depuis toujours et activement, au processus multilatéral en matière de biodiversité. Elle est d'avis qu'il faut faire avancer de manière équilibrée les trois objectifs de la Convention, à savoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, et, sur la base de l'équité, de la transparence et d'un processus conduit par les Parties, encourager les différentes parties à élargir leurs consensus et à travailler dans la même direction, en vue de conclure un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux, équilibré et pragmatique, et de mettre en place un système de gouvernance de la biodiversité plus juste, plus équitable et selon les capacités de chacun.

I. Attachement au concept de la civilisation écologique

Pour répondre à des défis sérieux dus au processus d'industrialisation tels que la pollution de l'environnement et la dégradation des écosystèmes, le gouvernement chinois préconise l'idée de la civilisation écologique et œuvre à la concrétiser. Héritier des pensées traditionnelles lumineuses de la Chine antique comme « unité entre le ciel et l'homme » et « respect des lois de la nature », ce concept relève d'une éthique culturelle qui préconise la coexistence harmonieuse et les interactions vertueuses entre l'homme et la nature, entre les êtres humains et entre les individus et la société ainsi que leur épanouissement et leur prospérité continue. L'édification de la civilisation écologique est guidée par huit principes directeurs : « La prospérité écologique permet la prospérité de la civilisation », « L'homme doit vivre en harmonie avec la nature », « La nature vaut son pesant d'or », « Un bel environnement est un bénéfice pour tous », « Les montagnes, les rivières, les forêts, les champs, les lacs et les steppes forment une communauté de vie », « Protéger l'environnement par la réglementation la plus rigoureuse et les lois les plus complètes », « Mobiliser la nation tout entière pour construire une belle Chine » et « Promouvoir l'édification de la civilisation écologique à l'échelle mondiale », ce pour intégrer la civilisation écologique dans tout le processus de l'édification du pays sur les plans économique, politique, culturel et social. Voilà des idées qui convergent largement avec les trois objectifs de la Convention, à savoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, et la vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature ».

Ces dernières années, la Chine a inscrit la civilisation écologique dans sa Constitution, l'a intégrée dans la planification globale du développement national et a avancé le concept d'un développement innovant, coordonné vert, ouvert et partagé. À la lumière du concept de la civilisation écologique, les travaux dans ce domaine sont entrés dans une voie rapide. Un ciel plus bleu, des montagnes plus verdoyantes et des eaux plus limpides s'offriront à tous.

Construire un avenir partagé pour tous les êtres vivants sur la Terre, tel est un rêve commun de l'humanité. Face aux défis écologiques, tous les êtres humains sont étroitement liés et partagent un même avenir. Fidèle au concept de la civilisation écologique, la Chine a enregistré des progrès remarquables dans le domaine écologique. **La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale, en gardant à l'esprit l'impératif de respecter la nature, de suivre ses lois et de la protéger, pour partager activement ses expériences en matière d'édification de la civilisation écologique, poursuivre un**

d'éveloppement vert et promouvoir des modes de production et de vie sobres en carbone, circulaires et durables, de sorte à construire ensemble un avenir partagé de tous les êtres vivants sur la Terre et à ouvrir une voie vers la civilisation écologique à l'échelle mondiale.

II. Adoption de politiques et mesures vigoureuses

1. Accélération de l'intégration de la biodiversité dans le travail du gouvernement

Un mécanisme de coordination interministérielle sur la biodiversité a été mis en place. En 2011, la Chine a créé la Commission nationale pour la Conservation de la Biodiversité, placée sous la direction d'un vice-premier ministre du Conseil des Affaires d'État et composée de représentants de 23 départements gouvernementaux, ce qui a permis de renforcer sensiblement la communication et la coordination interministérielles et de faire avancer de manière coordonnée le travail lié à la biodiversité à l'échelle nationale.

Un plan stratégique sur la conservation de la biodiversité a été élaboré et mis en application. En 2010, la Chine a élaboré et mis en application sa *Stratégie et plan d'action nationale sur la biodiversité 2011-2030*, dans laquelle ont été fixés les objectifs généraux, les missions stratégiques et les actions prioritaires en matière de conservation de la biodiversité en Chine pour les 20 ans à venir. En plus, depuis 2015, des projets importants de conservation de la biodiversité ont été lancés pour des investigations et observations de la faune et de la flore sauvages à l'échelle nationale. Plus de 2,1 millions de résultats ont ainsi été enregistrés, permettant de suivre et d'évaluer en permanence l'application de la Stratégie et plan d'action nationale.

La biodiversité a été intégrée dans le plan de développement économique et social, le plan de protection et de restauration des milieux écologiques, ainsi que le plan d'aménagement des espaces du territoire et ses sous-plans spéciaux. Accordant une haute importance à la biodiversité, la Chine l'a intégrée dans le *13^e Plan quinquennal de développement économique et social de la République populaire de Chine* (pour la période 2016-2020) et, en mettant en place un système d'aménagement du territoire national, a fixé les lignes rouges écologiques, développé un système d'aires protégées et créé ainsi une architecture globale de la protection écologique. Et les mesures de conservation et de gestion de la biodiversité ont été davantage précisées dans les différents plans et projets sur la protection et l'édification écologiques, la conservation des eaux et des sols, la régénération des terres agricoles, des steppes, des rivières et des lacs, la protection

des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la protection des ressources en eau, etc. En juin 2020, la Chine a publié le *Plan global relatif aux projets importants de la protection et de la restauration des écosystèmes essentiels 2021-2035*, dans lequel ont été fixés les objectifs d'une gouvernance intégrée des écosystèmes pour les 15 ans à venir.

La conservation de la biodiversité a été accélérée au niveau local. Plus de 20 provinces chinoises, notamment le Sichuan et le Heilongjiang, ont publié des stratégies et plans d'action sur la conservation de la biodiversité et créé des commissions pour la conservation de la biodiversité qui, en tant que mécanismes de coordination dans la mise en œuvre des politiques et actions relatives à la biodiversité, participent à l'élaboration des décisions et dispositions majeures des collectivités locales et des départements du gouvernement central. Ce qui a contribué énergiquement à la conservation de la biodiversité au niveau local.

2. Amélioration des lois, des règlements et des politiques

Une garantie juridique solide a été assurée pour conserver la biodiversité. La Chine a adopté et amendé un grand nombre de lois et règlements relatifs à la biodiversité, dont la *Loi sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur la protection de la faune sauvage*, la *Loi sur les graines*, la *Loi sur l'élevage*, la *Loi sur la pêche*, la *Loi sur les forêts*, la *Loi sur les steppes*, la *Loi sur la protection du milieu marin*, le *Règlement sur les réserves naturelles* et le *Règlement sur la protection de la flore sauvage*, pour améliorer activement les lois et règlements liés à la conservation et à la surveillance des ressources biologiques, à la sécurité biologique et à l'indemnisation des dommages à l'environnement. Le système juridique sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité n'a cessé de se perfectionner.

Des politiques globales et efficaces ont été élaborées pour conserver la biodiversité. La Chine a adopté plus de 40 documents relatifs à la civilisation écologique, comme les *Recommandations sur l'accélération de l'édification de la civilisation écologique* et le *Plan global des réformes institutionnelles pour la civilisation écologique*, et publié les *Recommandations sur la détermination et la stricte application des lignes rouges écologiques*, les *Recommandations directrices sur l'établissement d'un système d'aires protégées axé sur les parcs nationaux*, le *Plan global de l'établissement du système de parcs nationaux* ainsi que d'autres politiques et mesures, garantissant ainsi sur le plan politique la conservation de la biodiversité en Chine.

De nouvelles lois ont été élaborées pour interdire la consommation

d'animaux sauvages et protéger la santé de la population. Le 24 février 2020, le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (APN) de Chine a adopté la *Décision sur l'interdiction complète du commerce illicite d'animaux sauvages, l'élimination des habitudes de consommer des animaux sauvages et la protection effective de la vie et de la santé de la population*. Le Comité permanent de l'APN a déclaré être prêt à amender la *Loi sur la protection de la faune sauvage* et des lois y relatives et à accélérer l'élaboration d'une loi sur la sécurité biologique.

3. Financements

Ces dernières années, le gouvernement chinois a accru continûment ses investissements dans la conservation de la biodiversité. En 2017 et en 2018, il a affecté chaque année plus de 260 milliards de yuans au travail relatif à la biodiversité, soit six fois le niveau de 2008, visant notamment les réserves naturelles, la protection des forêts naturelles, la protection de la nature et des écosystèmes, la reconversion de terres cultivées en forêts et steppes, la mise en jachère de pâturages, la préservation, la restauration et l'utilisation des ressources agricoles, la protection des ressources biologiques, la gestion des espèces exotiques, la conservation et la régénération des steppes, la gestion des ressources forestières, la protection de la faune et la flore sauvages, la protection des zones humides, la lutte contre la désertification sablonneuse et rocheuse, la baisse de l'intensité de la pêche, la protection et l'observation du milieu marin et les transferts de paiements y relatifs. Rien que dans le domaine des réserves naturelles nationales, 1,2 milliard de yuans du budget de l'État ont été alloués aux projets concernés pendant la période du 13^e Plan quinquennal pour le renforcement de la capacité de gestion, d'observation et de recherche scientifique des réserves naturelles nationales.

La Chine a fait un bon usage des incitations fiscales et financières pour mobiliser activement les capitaux privés. En 2008, elle a adopté bon nombre de dispositions juridiques et de politiques préférentielles concernant les impôts sur le revenu : les entreprises ayant rempli les conditions requises et spécialisées dans la protection de l'environnement, l'économie d'énergie et d'eau, l'exploitation polyvalente des ressources minières, l'assainissement des eaux usées et le traitement des déchets ont pu bénéficier des avantages tels que déduction fiscale dans des proportions variées, exonération et réduction de moitié du montant des impôts à payer. À partir de 2009, la Chine a réajusté ses politiques concernant les taxes de consommation sur les produits pétroliers raffinés en relevant le montant à payer sur chaque unité vendue pour faire valoir effectivement le rôle de levier de la fiscalité dans la protection des ressources et de l'environnement. Depuis 2012, les provinces ont été nombreuses à relever les redevances de pollution, qui ont été

presque doublées après les réajustements. En 2018, les associations populaires chinoises ont mobilisé 3 milliards de yuans pour la protection de l'environnement et des écosystèmes. Ce fonds a été consacré à la protection des animaux sauvages, à la conservation des océans et des zones humides, au reboisement et aux campagnes de sensibilisation. En 2020, la Chine a créé un fonds national de développement vert avec 88,5 milliards de yuans collectés pour la première phase. Grâce à un système financier innovant, à une exploitation selon les règles du marché et à une gestion comme une entreprise, il a favorisé l'émergence d'un système de responsabilité en matière de finance verte marqué par le rôle d'orientation du gouvernement, le rôle prépondérant des entreprises et la participation des associations populaires et du public, canalisé et encouragé plus d'investissements privés dans les industries vertes.

4. Renforcement de la protection et de la restauration des écosystèmes

En ce qui concerne les zones humides, les forêts, les fleuves et les déserts, la Chine a mis en œuvre plusieurs projets majeurs de protection des écosystèmes et réalisé des progrès encourageants. Attachée à la vision selon laquelle les montagnes, les fleuves, les forêts, les terres agricoles, les lacs et les steppes forment une communauté de vie, la Chine a toujours veillé à la continuité et à l'intégrité des entités géographiques naturelles ainsi qu'à la connectivité des habitats, fait valoir pleinement la capacité d'auto-régénération de la nature et mené de manière méthodique les travaux de restauration des écosystèmes. Des projets écologiques prioritaires ont été réalisés tels que protection et restauration écologiques des montagnes, des fleuves, des forêts, des terres agricoles, des lacs et des steppes, reconversion de terres cultivées en forêts, steppes et zones humides, aménagement des bandes forestières dans les régions du Nord et dans le bassin du Changjiang, protection des forêts naturelles, amélioration ciblée de la qualité des forêts, traitement des foyers de tempêtes de sable affectant Beijing et Tianjin, lutte intégrée contre la désertification rocheuse, développement de pâturages marins et interdiction de la pêche dans les eaux clés du bassin du Changjiang. Les habitats des espèces animales et végétales sauvages dans les zones de protection prioritaires ont été efficacement améliorés et restaurés. La superficie forestière a augmenté régulièrement, la dégradation des steppes a été jugulée, et la conservation des zones humides a donné ses premiers effets. À compter de la fin des années 1980, la superficie et le stock des forêts ont tous progressé pendant 30 ans consécutifs. Entre 2009 et 2019, la superficie des forêts plantées a atteint 71,307 millions d'hectares à l'échelle nationale, plaçant la Chine à la tête des pays du monde en termes de progression des ressources forestières sur cette période. Des données satellitaires ont fait remarquer que la Chine était le plus grand contributeur à l'augmentation de la couverture végétale mondiale avec une part de contribution de plus de 25% entre

2000 et 2017.

La mise en place d'un système de lignes rouges écologiques progresse de manière régulière. Les lignes rouges écologiques, innovation institutionnelle importante dans l'aménagement et la gestion du territoire national, est une autre initiative d'importance vitale pour la Chine après le lancement de la « ligne rouge de 1,8 milliard de *mus* (120 millions d'hectares) pour les terres arables ». Elles jouent un rôle important dans le maintien de la sécurité écologique, la préservation des fonctions des écosystèmes et le développement économique et social durable, l'objectif étant d'augmenter à environ 25% la part des zones protégées dans le territoire national. La Chine a délimité et appliqué progressivement les lignes rouges écologiques dans l'aménagement de son territoire, y a inclus les zones dont la fonction écologique est essentielle et les zones écologiquement fragiles, et les a appliquées à toutes sortes d'aires protégées, notamment les parcs nationaux, pour atténuer, par une gestion rigoureuse, les perturbations d'origine humaine sur les écosystèmes. Ces lignes, qui ne peuvent en aucun cas être franchies dans le travail lié à la biodiversité, la restructuration économique, la planification du développement industriel et l'urbanisation de type nouveau, ne signifient pas une « protection absolue » de tous les espaces. Elles ne sont pas le synonyme de « zone inhabité », ni de « zone sans développement ». Le gouvernement chinois encourage les différentes régions à utiliser de manière rationnelle les ressources écologiques de qualité dans la limite de ces lignes rouges et à explorer des mécanismes de valorisation des produits écologiques pour faire des rivières limpides et des montagnes verdoyantes une source de développement économique et transformer les atouts écologiques en atouts économiques.

5. Perfectionnement continu de la conservation *in situ* et la conservation *ex situ*

En ce qui concerne la conservation *in situ*, la Chine a travaillé activement à construire un système d'aires protégées axé sur les parcs nationaux. Jusqu'à la fin de 2018, 11 800 aires protégées ont été recensées, toutes catégories confondues, dont 10 parcs nationaux pilotes, 474 réserves naturelles nationales et 864 réserves naturelles provinciales. D'une superficie totale de plus de 1,728 millions de kilomètres carrés, les aires protégées représentent plus de 18% du territoire national. Un système couvrant des écosystèmes variés avec une répartition rationnelle et des fonctions écologiques performantes a été pratiquement mis sur pied. 90% des types d'écosystèmes terrestres et 89% des espèces animales et végétales sauvages protégées en priorité au niveau national et la plupart des sites naturels importants y sont efficacement protégés.

En ce qui concerne la conservation *ex situ*, la Chine a aménagé près de 200 botaniques (arboretums), qui conservent plus de 23 000 espèces végétales, et plus de 240 zoos abritant 775 espèces animales. Elle a également construit 250 bases de sauvetage et de reproduction des animaux sauvages qui ont réussi la restauration des populations d'environ dix espèces menacées d'extinction comme le panda géant et l'ibis nippon, l'insémination artificielle et la réintroduction artificielle de populations stables de plus de 60 animaux rares et menacés d'extinction.

6. Renforcement des capacités fondamentales

La Chine a renforcé de manière continue le travail d'observation, de recherche et de catalogage basé sur des données. Elle a élaboré et publié un ensemble de normes techniques y relatives et mis en place le Réseau d'observation de la biodiversité (Sino BON) constitué de 10 sous-réseaux spécifiques et d'un centre d'observation et de gestion globales. Quant au catalogage d'espèces, la Chine a dressé la *Liste rouge de la biodiversité en Chine - Volume des embryophytes*, la *Liste rouge de la biodiversité en Chine - Volume des vertébrés*, la *Liste rouge de la biodiversité en Chine - Volume des macromycètes*, la *Liste des espèces biologiques en Chine* et d'autres catalogues des espèces biologiques importantes. Ces documents servent de données fondamentales sur la situation de référence de la biodiversité dans le pays.

La Chine a construit activement des infrastructures de protection des ressources génétiques. Elle a établi un système national de protection des ressources génétiques des cultures qui réunit des installations de conservation à moyen ou long terme, des banques de gènes en plein champ, des sites de protection des habitats natifs et des banques de gènes. Elle a aussi créé un système national de conservation des ressources génétiques des animaux d'élevage composé de fermes de conservation, de zones de protection et de banques de gènes. La Chine se classe aux premiers rangs du monde en possédant jusqu'ici 510 000 ressources génétiques des cultures et plus de 560 animaux d'élevage locaux conservés à long terme. S'agissant des plantes médicinales, il y a en Chine 31 conservatoires et 2 banques de ressources génétiques, avec plus de 12 000 semences conservées.

La Chine a également renforcé ses capacités de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes. Elle a perfectionné sa législation sur la gestion des espèces exotiques et publié des listes des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes en Chine. Le gouvernement central a accompagné les autorités locales dans leur travail d'enquête, d'observation, de prévention, de contrôle, d'éradication, de supervision et de gestion concernant les espèces exotiques envahissantes. La Chine a publié un ensemble de critères et normes techniques sur

l'observation et l'évaluation des risques des organismes génétiquement modifiés (OGM) et les produits dérivés d'OGM, améliorant encore davantage le système de gestion de la sécurité des OGM. Elle a aussi élaboré et mis en œuvre le Programme national sur l'augmentation des capacités de protection de la faune et la flore 2017-2025 avec la priorité donnée au renforcement de la capacité de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes pour se protéger activement de cette menace.

7. Intensification de la supervision et de l'inspection dans la protection de la biodiversité

La Chine a intensifié de manière continue la supervision et l'inspection vis-à-vis des activités illégales détruisant ou menaçant la biodiversité. Les plus de 400 réserves naturelles nationales ont été placées sous surveillance par satellite, et les 225 sites naturels nationaux, sous surveillance par télédétection. Adoptant une tolérance zéro à l'égard des activités illégales relatives aux réserves naturelles, la Chine a effectué des opérations spécifiques et appliqué des punitions rigoureuses à cet égard. En outre, elle a développé activement la coopération internationale pour enquêter les infractions et crimes relatifs à la faune et la flore sauvages et sanctionner les coupables, et pris de manière continue des actions spécifiques contre les crimes commis à l'aide d'armes à feu et d'explosifs pour prévenir à la source la chasse à l'arme à feu. Elle a réprimé avec rigueur le trafic d'espèces animales et végétales sauvages rares et en voie d'extinction et de leurs produits dérivés, enquêté et sanctionné impitoyablement l'introduction illégale des graines dans les bagages et par la voie postale, et mené des opérations spéciales contre la pêche illégale dans le bassin du Changjiang et la commercialisation des produits aquatiques qui en découlent pour éliminer la chaîne illégale englobant la capture, le transport et la commercialisation des poissons sauvages du Changjiang.

III. Renforcement du développement durable

1. Biodiversité au service du bien-être de la population

La Chine favorise activement la synergie entre la préservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté. Elle déploie de grands efforts pour mettre en œuvre les stratégies fondamentales de l'assistance ciblée aux démunis et de l'élimination ciblée de la pauvreté et développer des ressources avantageuses et le secteur écologique. En promouvant activement les expériences pilotes sur la préservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté, elle a exploré des approches synergiques associant la préservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté qui sont conformes aux conditions sur le terrain et tiennent pleinement

compte des atouts locaux en matière de ressources biologiques, ce qui a permis de protéger effectivement les ressources biologiques des régions pilotes et d'augmenter considérablement les revenus annuels des ménages démunis.

Dans ses efforts de préservation de la biodiversité et de réduction de la pauvreté, la Chine a cherché à trouver des modes de développement innovants adaptés aux conditions des différentes régions et favorisant l'émergence des secteurs d'excellence. Le district autonome des Tujia de Wufeng de la province du Hubei se situe dans une région clé en termes de biodiversité et est l'un des districts défavorisés de niveau national. Grâce au mode de réduction de la pauvreté qui concilie l'apiculture, la culture de plantes mellifères et la préservation de la biodiversité, 3 500 des ménages démunis du district pourraient sortir de la pauvreté et les revenus par ménage ont augmenté de plus de 5 000 yuans. Cette pratique a été répertoriée en 2019 comme l'une des 110 meilleures pratiques de réduction de la pauvreté collectées dans le monde, une initiative lancée conjointement par la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations.

Depuis 2016, le village de Baqing du district de Weichang de la province du Hebei, en valorisant ses avantages en termes de climat et de sol, développe activement des projets combinant la préservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté, y compris la culture de melons, de trolles de Chine, de pommes de terre bio riches en sélénium et de topinambours, se frayant ainsi une voie pour s'enrichir grâce au développement du secteur écologique. Les villageois démunis ont vu leurs revenus augmenter et leurs conditions de vie s'améliorer. Une bonne dynamique s'est enclenchée avec le développement régulier de ces projets. À la fin 2019, le village entier est sorti de la pauvreté et le taux de pauvreté global est tombé à 0,34%.

2. Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité

La Chine travaille solidement à l'utilisation durable de la biodiversité dans les secteurs agricole, forestier et autres. Avec l'instauration des mécanismes d'évaluation et d'examen concernant les objectifs de l'édification de la civilisation écologique, d'utilisation payante de ressources naturelles, de compensation écologique, d'indemnisation des dommages à l'environnement et d'audit des actifs en ressources naturelles à la fin du mandat des cadres, la Chine travaille activement au développement durable de la biodiversité dans les secteurs forestier et agricole, des steppes, des zones humides, des océans et autres, à l'augmentation des ressources en forêt, steppe et zone humide, au renforcement des fonctions des écosystèmes, à l'intensification de la protection des ressources et de la lutte contre

les catastrophes, afin de coordonner la préservation de la biodiversité Avec la mise en œuvre du *Plan national de développement durable de l'agriculture (2015-2030)*, l'utilisation des engrais chimiques a connu une croissance négative plus tôt que prévu et le niveau global d'utilisation des fumiers et des pailles a augmenté considérablement en Chine.

La Chine intensifie l'utilisation durable de ressources maritimes et de ressources aquatiques vivantes. Elle a mis en œuvre une gestion globale des océans basée sur les écosystèmes et appliquées politiques et mesures de conservation des ressources afin de renforcer la protection des espèces aquatiques et de réaliser l'utilisation durable de ressources halieutiques existantes. Depuis 2003, une période d'interdiction de la pêche d'une durée de trois à quatre mois chaque année est appliquée sur l'ensemble du bassin du Changjiang, le plus long fleuve de Chine. À partir du 1^{er} janvier 2020, il est totalement interdit de pêcher dans 332 zones de protection des espèces aquatiques dans le bassin du Changjiang. À partir du 1^{er} janvier 2021, l'interdiction de la pêche pour une durée de dix ans entrera en vigueur dans les eaux clés, telles que le cours principal et des affluents majeurs du Changjiang et des grands lacs qui communiquent avec le fleuve, afin de donner du temps et de l'espace nécessaires pour la régénération de l'écosystème du Changjiang et la préservation de la réserve de la biodiversité génétique du fleuve. La Chine veille à protéger et rétablir les écosystèmes, en renforçant la protection des espèces aquatiques rares ou menacées, mettant en œuvre énergiquement des projets en faveur de la reproduction des ressources aquatiques vivantes, relâchant des alevins importants, ce qui a permis de restaurer effectivement les ressources aquatiques vivantes. Elle a appliqué la fermeture saisonnière des pêches maritimes et le « double contrôle » visant à diminuer progressivement la puissance globale et le nombre de bateaux de pêche maritimes électriques, afin d'abaisser les pressions de la pêche sur les ressources halieutiques. En mettant en œuvre le mécanisme de gestion optimisé de ressources halieutiques maritimes, elle veille à réduire progressivement la production de la pêche maritime, pour que celle-ci soit adaptée à la capacité de charge des ressources halieutiques maritimes.

3. Biodiversité au service de la justice sociale

La Chine a instauré un mécanisme de compensation écologique pour promouvoir le développement équilibré interrégional et intersectoriel. Elle intensifie durablement les transferts de paiements en faveur des zones clés à fonction écologique, augmente la compensation pour les services écologiques des forêts, les subventions et les primes pour la protection écologique des steppes et la compensation écologique pour la protection des zones humides. Elle organise des relogements des habitants des zones écologiques clés, mène dans des régions

défavorisés une réforme du système de propriété forestière collective et perfectionne la compensation écologique horizontale, pour mettre la protection écologique au service de la réduction de la pauvreté

La Chine a instauré un mécanisme de transferts de paiements en faveur des zones nationales clés à fonction écologique pour valoriser pleinement le rôle d'orientation de la politique du transfert de paiement et encourager les autorités locales à renforcer la protection de l'environnement écologique et à améliorer le bien-être de la population. De 2008 à 2019, les finances centrales ont octroyé au total 523,5 milliards de yuans sous forme de transfert de paiement couvrant 818 districts chaque année. Grâce à ce mécanisme, l'authenticité et l'intégrité des écosystèmes des réserves naturelles dans tout le pays sont préservés et l'environnement écologique demeure stable voire s'améliore dans la Réserve naturelle de Sanjiangyuan du Qinghai, la zone de protection des sources d'eau de l'axe central du projet d'adduction d'eau du Sud vers le Nord et les autres zones nationales clés à fonction écologique. Les fonctions écologiques de ces zones au niveau de district restent efficaces en ce qui concerne la prévention du mouvement des sables provoqué par le vent, la conservation des eaux et des sols, la conservation des sources d'eau et la préservation de la biodiversité. Chaque année, plus de la moitié de ces districts bénéficient d'un environnement écologique agréable, et plus de 90% voient la qualité de leur environnement écologique s'améliorer ou rester stable.

La Chine œuvre à la promotion de l'égalité des sexes en mettant en œuvre des projets de préservation de la biodiversité. Elle est parmi les 46 pays à prendre en premier l'engagement envers l'intégration de la sexospécificité et est le pays hôte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle a élaboré en 1995 le *Programme de développement des femmes chinoises* et l'a révisé en 2001, 2011 et 2018. L'environnement est classé dans le Programme parmi les sept champs d'action qui contribuent à la promotion de l'égalité des sexes et dix objectifs sont fixés à cet égard, parmi lesquels figurent les objectifs suivants : assurer de manière globale la sécurité de l'eau potable dans les régions rurales et diminuer l'impact de la pollution de l'eau sur la santé des femmes ; encourager les femmes à contribuer à l'économie d'énergie et à la réduction des émissions, et à choisir un mode de vie bas carbone ; augmenter la capacités des femmes de prévention et de lutte contre les risques de catastrophe et répondre à leurs besoins spécifiques dans la réduction de catastrophes. La plupart des objectifs ont été réalisés plus tôt que prévu.

En tenant compte de la spécificité des ressources écologiques locales, les autorités locales à tous les échelons favorisent l'égalité des sexes en mettant en œuvre des projets de préservation de la biodiversité. La province du Gansu a

élabore le *Plan d'action provincial de l'intégration de la sexospécificité dans les projets des aires protégées* et les *Procédures du recueil et de la surveillance des informations pour le projet d'intégration de la sexospécificité*. La mise en œuvre des projets concernés a favorisé la hausse des revenus des femmes dans la région avec une meilleure place dans la famille et dans la société permettant ainsi de garantir pleinement la capacité et les droits des femmes d'avoir accès aux ressources dans le processus de l'intégration de la biodiversité.

IV. Mobilisation de toute la société

1. Sensibilisation par le gouvernement

Le Ministère chinois de l'Écologie et de l'Environnement a organisé une série d'activités dans le cadre du Plan d'action de Chine pour la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité de sorte à sensibiliser le public à la conservation de la biodiversité et au respect des lois, règlements et mesures y relatifs. L'Administration nationale de la Radio et de la Télévision a beaucoup contribué à l'organisation de ces activités, et plus de 200 médias ont diffusé régulièrement des informations sur la biodiversité en vue d'une plus grande participation du public. À des dates importantes telles que la Journée mondiale de l'environnement, la Journée internationale de la Terre nourricière, la Journée internationale de la diversité biologique, la Journée mondiale de la vie sauvage, la Journée mondiale des zones humides, la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse et la Journée internationale des forêts, les départements gouvernementaux en charge des ressources naturelles, de l'écologie et de l'environnement, des forêts et des steppes ont organisé des activités pour montrer l'importance de la conservation de la biodiversité et les progrès obtenus, et accompagné les collectivités locales dans l'organisation des campagnes d'information et d'éducation pour mobiliser toute la société. Des nouveaux médias ont aussi été mis à contribution pour créer de nouvelles plateformes et de nouveaux modes de communication. Une campagne nationale de sensibilisation à la sécurité biologique a ainsi été lancée, couvrant les écoles, les quartiers résidentiels, les organes gouvernementaux, le réseau mobile, les transports publics et les salles d'exposition.

2. Engagement des entreprises

La Chine est un contributeur au renforcement du Partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité (GPBB). Les entreprises sont acteurs principaux dans l'exploitation et la valorisation des ressources de la biodiversité et contributeurs importants au développement durable de la biodiversité dans le

monde. En 2015, la Chine a adhéré au GPBB, initiative lancée par le Secrétariat de la *Convention sur la diversité biologique*, pour encourager les entreprises à prendre part aux travaux liés à la biodiversité. Grâce aux efforts inlassables d'entreprises chinoises pour lutter contre la désertification, les taux de couverture forestière et végétale dans le désert de Kubuqi ont considérablement augmenté, le nombre d'espèces y est passé de moins de 10 à 530, et plus de 100 espèces sauvages déclarées éteintes depuis de longues années sont réapparues. En décembre 2011, des entreprises chinoises ont adhéré au Réseau mondial Forêt et Commerce (GFTN), s'engageant à soutenir une exploitation forestière durable et un commerce responsable de produits forestiers, à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et à promouvoir une certification fiable pour le commerce du bois. En 2015, neuf entreprises chinoises et six associations populaires et sectorielles ont lancé la *Forest Declaration*, appelant les entreprises chinoises concernées à s'engager à réaliser, d'ici 2030, la « déforestation zéro » dans les chaînes d'approvisionnement en produits de bois.

De plus, les entreprises ont rempli activement, dans la construction des infrastructures, leur responsabilité sociale en matière de protection environnementale. L'entreprise en charge de la construction du barrage de Wudongde sur le fleuve Jinsha a fait de la rivière Heishui, affluent de rive gauche du fleuve, un sanctuaire de poissons, et a créé un fonds dédié à la protection et à la recherche environnementales du bassin. Une autre, dans la construction du barrage de Yebatan, a fait du tronçon aval de 53 km d'un affluent au Tibet un sanctuaire de poissons, afin d'atténuer l'impact du projet sur les écosystèmes aquatiques.

3. Mobilisation de la société

Ces dernières années, le développement vigoureux des associations populaires environnementales et la prise de conscience renforcée parmi la population ont considérablement contribué à la conservation de la biodiversité. En 2017, 23 associations populaires ont lancé le projet *Alliance of Civil Protected Area*, qui vise à mobiliser la société pour protéger au moins 1% de la superficie nationale d'ici 2030 à travers les tout nouveaux modes de gouvernance au niveau des quartiers et basés sur l'intérêt public et la gestion conjointe, comme la signature d'accords de conservation, la gestion conjointe gouvernement/société des aires protégées, la délégation de la gestion aux associations populaires et la création de mini-réserves. À cela s'ajoute le rôle croissant des associations populaires environnementales dans l'élaboration des politiques, la publication d'informations et les litiges d'intérêt public sur la biodiversité. Lors de l'élaboration et de l'amendement de la *Loi sur les parcs nationaux* et de la *Loi sur la protection de la faune sauvage*, les organisations d'intérêt public et le grand public ont été invités à

donner leurs avis. Leurs précieuses propositions ont contribué au perfectionnement de ces lois. En trois ans, des entreprises et associations chinoises ont planté et entretenu 120 millions d'arbres à Alxa, Ordos, Bayan Nur et Tongliao de la région autonome de Mongolie intérieure et à Wuwei et Dunhuang de la province du Gansu. Les plus de 1,4 million de *mus* (93 333 hectares) d'espaces ainsi reboisés permettront de protéger plus d'un million de *mus* (66 667 hectares) de la désertification. Depuis avril 2020, plus de 100 millions de mètres carrés d'espaces dans la réserve naturelle de Jiatang du district de Chengduo, dans la région de Sanjiangyuan, sont mieux protégés grâce au programme *Ant Forest*.

V. Contribution à la gouvernance mondiale de la biodiversité

1. Participation en profondeur aux processus dans le cadre de la *Convention sur la diversité biologique*

La Chine est acteur et contributeur importants pour la *Convention sur la diversité biologique* et les protocoles y relatifs. Elle est parmi les premiers pays à signer et à ratifier la Convention, et a participé et contribué à la conclusion et à l'entrée en vigueur du *Protocole de Nagoya* et du *Protocole de Cartagena*. Elle est prête à œuvrer avec les différentes parties pour soutenir fermement le système multilatéral de gouvernance de la biodiversité et renforcer le rôle de la Convention dans la gouvernance mondiale de la biodiversité

La Chine remplit depuis toujours scrupuleusement les obligations prévues dans la Convention et les protocoles y relatifs, et a déposé en temps voulu des rapports nationaux de qualité le sixième datant de juillet 2019. Elle a travaillé activement à la réalisation des « Objectifs d'Aichi » adoptés en 2010 par la Dixième Conférence des Parties à la *Convention sur la diversité biologique* (COP10) et a marqué des progrès encourageants à cet égard. Des résultats notables ont été obtenus dans la réalisation de l'objectif 14 sur la restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, de l'objectif 15 sur l'amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone, et de l'objectif 17 sur la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux.

Renforcer la synergie avec d'autres accords internationaux sur l'environnement. La Chine prend une part active aux processus dans le cadre de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*, de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, de la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*, de la *Convention relative aux zones humides d'importance*

internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau et de l'Instrument concernant les forêts. Elle accorde une grande importance à l'intégrité des écosystèmes, travaille activement à promouvoir les Solutions fondées sur la Nature (SFN) et à renforcer la synergie entre les SFN et les autres solutions au changement climatique et à la perte de la biodiversité. En 2017, la Chine a accueilli la 13^e Conférence des Parties à la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification* et mis en place avec les institutions environnementales internationales concernées le *International Desertification Control Knowledge Management Center*. Lors du Sommet Action Climat 2019 de l'ONU, la Chine et la Nouvelle-Zélande ont codirigé les travaux liés aux SFN et publié avec l'ONU et les autres parties le *Manifeste des solutions fondées sur la nature pour le climat* et la *List of example initiatives of Nature-Based Solutions to raise climate ambition and accelerate action*, et invité plus de pays et d'organisations à se joindre à la Coalition pour des SFN et à renforcer les échanges et coopération à travers le Groupe des amis pour les SFN. Inspirée de ses propres pratiques, la Chine a avancé l'initiative *Drawing a Red Line for Ecological Protection to Mitigate and Adapt to Climate Change*, enrichissant ainsi les SFN de propositions chinoises.

2. Contribution au succès de la COP15

La Chine travaille activement à faire avancer les préparatifs de la COP15. La Chine et le Secrétariat de la *Convention sur la diversité biologique* ont conjointement publié le thème et le logo de la COP15. Le thème retenu pour la COP15 est « *Bâtir une civilisation écologique, un avenir commun pour toutes les formes de vie de la planète* ». Et le logo de l'événement, sous forme d'une goutte d'eau, intègre des éléments de la culture traditionnelle chinoise tels que le papier découpé et des symboles de la nature. Il évoque le thème de la COP15 et la vision de la Convention à l'horizon 2050, à savoir « *vivre en harmonie avec la nature* » et constitue un parfait mariage du processus de la Convention et des symboles représentant le pays hôte. La Chine a créé en juillet 2019 le comité d'organisation et le comité exécutif pour la préparation de la COP15. Les préparatifs progressent de manière coordonnée, les différents dispositifs de service à la conférence et de logistique sont sans cesse perfectionnés.



Logo de la COP15

La Chine entend partager avec les autres parties ses pratiques et expériences en matière de construction de la civilisation écologique et de conservation de la biodiversité, remplir effectivement ses obligations en tant que pays hôte, assumer son rôle en tant que pays président, travailler en communication et coopération avec le Secrétariat et les autres parties, et encourager les parties prenantes telles que le secteur privé, la société civile et les organisations caritatives à jouer un plus grand rôle, afin de contribuer ensemble au plein succès de la COP15 et de porter la gouvernance mondiale de la biodiversité à un niveau plus élevé.

3. Promotion de la gouvernance mondiale de la biodiversité pour l'après-2020

Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, document de planification stratégique important de la *Convention sur la diversité biologique*, planifiera la gouvernance mondiale de la biodiversité pour les dix ans à venir et au-delà et constituera un acquis emblématique majeur de la COP15.

La Chine est d'avis que le Cadre doit être ambitieux et réaliste, traiter de manière équilibrée les trois objectifs de la Convention, à savoir : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Les mécanismes d'application et de garantie doivent être davantage perfectionnés et renforcés afin d'accroître le soutien aux pays en développement en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités. La Chine espère que les différentes parties pourront, sur la base des principes d'ouverture, de transparence et de processus conduit par les Parties, mener d'amples discussions et consultations, travailler dans la même direction et élargir leur convergence de vues. Elle espère que la COP15 pourra aboutir à un document final « cadre » historique afin d'orienter la gouvernance mondiale de la biodiversité pour l'après-2020 dans

un sens plus juste, plus équitable et chacun selon ses propres capacités.

VI. Renforcement des échanges et de la coopération internationaux

1. Mise en place de mécanismes d'échanges sur la coopération bilatérale et multilatérale

La Chine a mis en place des mécanismes de coopération multilatérale pour le développement vert dans le cadre de l'Initiative « la Ceinture et la Route ». En 2013, le Président chinois Xi Jinping a avancé l'Initiative « la Ceinture et la Route ». Depuis, la Chine a œuvré activement à la coopération internationale pour le développement vert dans le cadre de cette Initiative et a créé avec des partenaires chinois et étrangers la Coalition internationale du développement vert sur la Ceinture et la Route (Coalition verte) afin de bâtir une plateforme de coopération sur le développement vert dans le cadre de cette initiative. À l'heure actuelle, la Coalition verte dispose de dix partenariats thématiques dont celui sur la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, et de plus de 150 partenaires chinois et étrangers venant de plus de 40 pays. Dans ce cadre ont été organisés plus de dix événements notamment sur l'évaluation et la gestion des écosystèmes, le partenariat entre les entreprises et la biodiversité, l'agriculture durable, la gestion des zones sèches et la chaîne d'approvisionnement durable. La *Belt and Road Initiative Environmental Big Data Platform* a été progressivement mise en place et a inclus des données sur la biodiversité de plus de 100 pays afin d'apporter des appuis, sur les plans de la prise de décisions et des données, au développement vert de l'Initiative « la Ceinture et la Route ». La Chine a mis en œuvre le programme des envoyés de la Route de la Soie verte pour renforcer avec les autres pays en développement les capacités de protection de l'environnement. Elle a organisé pour plus de 2 000 officiels, experts et techniciens venant de plus de 120 pays des formations en matière de protection de l'environnement, dont 600 personnes ont suivi des formations sur la biodiversité apportant ainsi une contribution importante à la mise en œuvre par les pays concernés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

La Chine a travaillé activement à développer la coopération bilatérale. Lors de la visite en Chine du Président français Emmanuel Macron en 2019, le Président chinois Xi Jinping a réalisé avec lui d'importants consensus sur la coopération en matière de conservation de la biodiversité et les deux parties ont publié ensemble l'*Appel de Beijing sur la conservation de la biodiversité et le changement climatique*. La Chine a instauré des mécanismes de coopération bilatérale avec l'Allemagne, la Norvège, le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud et mené avec eux d'amples échanges et coopération dans les domaines tels que la biodiversité et le

service des écosystèmes, le changement climatique et la sécurité biologique. La Chine a mis en place avec le Japon et la République de Corée le *Tripartite Policy Dialogue on Biodiversity Conservation* dans le cadre du mécanisme de coopération environnementale entre les trois pays. Elle a fait de la biodiversité un domaine prioritaire dans les plateformes de coopération environnementale Chine-ASEAN, Lancang-Mékong et Chine-Afrique. Des échanges réguliers approfondis ont été menés sur la conservation de la biodiversité ainsi que sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

2. Approfondissement de la coopération Sud-Sud

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le gouvernement chinois a apporté au mieux de ses capacités un soutien énergique à la conservation de la biodiversité pour les pays en développement. La Chine a développé de multiples projets et activités visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de gestion environnementale dans les domaines de l'économie verte et de l'application des accords internationaux sur l'environnement, et plus de 80 pays en ont été bénéficiaires. En Asie, la Chine a organisé régulièrement le *Lancang-Mekong Roundtable Dialogue* permettant des échanges sur la gestion des écosystèmes, la construction des infrastructures durables, la conservation de la biodiversité et autres. Avec les pays de l'ASEAN, elle a élaboré et mis en place des projets tels que *China-ASEAN Cooperation Plan for Biodiversity and Ecological Conservation*, *Strengthening the Capacity of Southeast Asian Countries for Implementation of the Biodiversity Strategic Plan 2011-2020 & Aichi Targets* et *GMS Core Environment Program Strategy and Action Plan 2018-2022*. La Chine a fait de la protection écologique l'un des principaux champs de coopération sino-africaine. Elle a fourni à des pays africains des équipements destinés à la conservation de la biodiversité et organisé des formations sur la protection des espèces de faune et de flore sauvages et la protection de l'écosystème à l'intention des officiels et techniciens des pays en développement.

Malgré les impacts considérables de la COVID-19 à la croissance économique, la Chine poursuivra la voie de développement vert avec l'écologie comme priorité et continuera de mener à bien les travaux liés à la conservation de la biodiversité. Elle continuera de porter haut le drapeau du multilatéralisme, restera fidèle à la vision de la communauté d'avenir partagé pour l'humanité et participera activement à la gouvernance mondiale de la biodiversité afin d'apporter la sagesse chinoise à la construction de la civilisation écologique et d'un avenir partagé pour tous les êtres vivants sur la Terre. Nous entendons travailler ensemble avec tous les pays pour construire un monde plein de vitalité propre et beau.